



Compte-rendu de la réunion du 28 avril 2011

relative aux droits et moyens syndicaux

Présents : cabinet du ministre de la Fonction publique – représentants employeurs FPT et FPH – CGT (FAPT : P. Bréon ; Santé et Action sociale : P. Crépel ; Services publics : P. Mouchel et B. Talbot ; UGFF : V. Blouet) – CFDT – FO – UNSA – FSU – Solidaires – CFTC – CGC

Après une série d'interventions liminaires des OS (voir celle de la CGT en pièce jointe, qui s'appuie sur le cahier revendicatif transmis au ministère en amont de la réunion), le ministère a présenté ses premières pistes (voir power point ci-joint) et un calendrier prévisionnel :

- Deux réunions en mai de groupes de travail thématiques pour préparer la négociation (« situation des agents investis de mandats syndicaux et des moyens matériels et financiers mis à disposition des organisations syndicales » ; « moyens humains et transparence »)
- Une réunion avec le ministre début juin d'entrée dans la négociation
- Une à deux séances de négociation en juin
- Une réunion conclusive fin juin/début juillet
- Passage des projets de texte fin août/début septembre dans les conseils supérieurs pour application possible à la date des élections FPE/FPH de l'automne 2011

A partir des principes contenus dans sa déclaration liminaire, la CGT est intervenue dans le débat sur différents points :

- **Parcours militants :** la CGT a pris acte de premières pistes intéressantes tout en refusant le principe d'un régime indemnitaire spécifique aux militants et en revendiquant le maintien de la part variable de la rémunération (idem pour les autres OS)
- **Représentativité :** la CGT a refusé tout mécanisme de levée partielle de la condition de représentativité pour accéder à certains droits syndicaux et a revendiqué au contraire un lien plus fort entre l'accès aux droits syndicaux et la représentativité assise sur le résultat des élections et concrétisée par la présence dans les instances de représentation
- **Droits syndicaux :** la CGT a demandé que les droits syndicaux ne puissent être redéfinis qu'à la hausse d'un point de vue quantitatif. Dans ce cadre, elle s'est déclarée favorable à un crédit d'heures spécifiques pour les réunions sur convocation de l'administration. Elle s'est opposée à un barème unique pour les décharges d'activité et les droits des élus dans les instances (idem pour les autres OS). La CGT s'est vigoureusement opposée à la volonté exprimée par le gouvernement de mieux contrôler l'utilisation des droits syndicaux et d'aller vers leur recentrage sur le dialogue social dans la Fonction publique.

- Moyens financiers : la CGT s'est opposée à l'idée d'une subvention globale de fonctionnement ainsi qu'à celle d'une obligation de valorisation du temps syndical dans les comptes des organisations (principe qui n'est en rien prévu par les textes en vigueur relatifs aux comptes des OS)

La CGT a indiqué qu'elle développerait les propositions contenues dans son cahier revendicatif lors des prochaines réunions.